



ARRÊTÉ

5-Institutions et Vie Politique
5.4-Délégation de fonctions
5.5-Délégation de signature

N° A-2024-10

portant délégation de fonction et de signature à M. Gilles FAUCON,
9^{ème} Vice-Président

La Présidente de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGC) qui confère au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du Bureau ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, portant délégation au Président de certaines attributions du Conseil Communautaire ;

Vu la séance du Conseil Communautaire du 15 février 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau ;

Considérant que pour permettre une bonne administration des services intercommunaux qu'il convient de donner une délégation à **Monsieur Gilles FAUCON, 9^{ème} Vice-président**,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : **Monsieur Gilles FAUCON, 9^{ème} Vice-président**, est délégué à compter de ce jour, aux affaires liées aux moyens généraux et personnel (gestion des ressources humaines), et, à ce titre, est habilité à signer, tous les documents se rapportant à cette fonction.

Il exercera les fonctions liées :

- **au pilotage de la politique de gestion des emplois et compétences.**
- il sera habilité à signer :
 - les actes et arrêtés ainsi que les correspondances courantes avec les usagers, le personnel de la Communauté de Communes et les élus, dans le domaine de la gestion du personnel intercommunal ;
 - paie (ordonnancement et mandatement)
 - frais de mission, de formation et autres frais défrayés par les personnels et les élus ;
 - gestion du personnel (carrière, poste, rémunération, discipline, recrutement)
 - hygiène, sécurité et conditions de travail des personnels
 - évaluation professionnelle du personnel (entretiens annuels)
 - présidence des commissions propres au personnel
 - relations avec les partenaires sociaux
 - courriers et attestations notamment en matière de demandes d'emploi, informations des droits, devoirs et obligations des agents,
 - sécurité sociale des agents : supervisions des dossiers d'assurance du personnel pour la police risque statutaire, protection sociale complémentaire de base, CNRACL, caisse de retraite prévoyance.
- au schéma de mutualisation et prestation de service ;
- à la mise en application et à l'exécution de toutes les délibérations en la matière émanant du Conseil Communautaire ;
- à la représentation dans les instances locales dans lesquelles il aura été régulièrement désigné.
- agir dans le cadre des dépôts de plaintes liées aux préjudices à l'encontre des ressources humaines de l'Intercom de la Vire au Noireau, et ainsi maintenir les recours déposés contre autrui et se constituer partie civile au nom de la Communauté de Communes le cas échéant.

- **aux moyens généraux**

- demande de certificat électronique dans le cadre de la dématérialisation
- gèrera la prestation de service liée aux systèmes d'information,
- sera chargé de la communication interne.

Article 2 : Monsieur Gilles FAUCON ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

Article 3 : La présente délégation est consentie par Madame la Présidente, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Le délégataire rendra compte à Madame la Présidente de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 : Madame la Présidente et Madame la Directrice Générale des services sont chargés, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis au contrôle de légalité des services de la Préfecture.

Article 5 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc - 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Vire Normandie
Le 21 Février 2024

Reçu notification du présent arrêté
Le 21-02-2024

M. Gilles FAUCON,
9^{ème} Vice-président de l'Intercom de la
Vire au Noireau



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au
Noireau



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20240221-A-2024-10-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2024

Affichage : 22/02/2024

Ampliation adressée :

- à Madame la Sous-Préfète
- à Monsieur le Trésorier Principal, comptable de la collectivité
- à l'intéressé(e)

Publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/> rubrique « actes administratifs » 22 FEV. 2024